

**La Révolution
française et l'Empire :
une nouvelle
conception
de la nation**



Je révise et je me perfectionne

Structure de la leçon

- I. **La remise en cause de l'Ancien Régime**
 - A. Une société d'ordres et de privilèges
 - B. Un pouvoir royal limité
 - C. Des contestations exacerbées par les crises
- II. **La rupture révolutionnaire, 1789-1791**
 - A. Des réformes impossibles
 - B. Une révolte avant tout politique
 - C. De la révolte populaire à la Nation souveraine
- III. **De nouvelles expériences politiques, 1792-1795**
 - A. Des ruptures produites par les transformations
 - B. Un compromis politique impossible
 - C. L'échec de la République
- IV. **La période napoléonienne, la recherche d'une stabilité, 1795-1815**
 - A. Finir la Révolution, le retour à un régime autoritaire
 - B. De nouvelles bases sociales, les « masses de granit »
 - C. Influences européennes et chute de l'Empire



Les grands repères fondamentaux

- **5 mai 1789** : Ouverture des États Généraux à Versailles.
- **17 juin 1789** : Le Tiers-État se proclame Assemblée nationale.
- **14 juillet 1789** : Prise de la Bastille.
- **Nuit du 4 août 1789** : Abolition des privilèges, fin de l'Ancien Régime.
- **26 août 1789** : Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.
- **Janvier 1793** : Exécution de Louis XVI.
- **1794** : Mise en place de la Terreur.



- 1795-1799 : Période du Directoire.
- 18 brumaire An VIII : Coup d'État, début du Consulat.
- 1804 : Sacre de Napoléon Ier, Premier Empire.
- 1814-1815 : Défaites et abdications de Napoléon I^{er}.



Principales notions à maîtriser

- **Souveraineté** : autorité suprême qui permet d'exercer le pouvoir sur un État détenue par un souverain ou par le peuple (souveraineté nationale).
- **Constitution** : texte qui définit et répartit les pouvoirs des différentes institutions d'un pays.
- **Républicain** : gouvernement dans lequel le pouvoir est réparti entre différentes personnes où les instances politiques sont élues.

Introduction

Le XVIII^e siècle est secoué régulièrement par des contestations populaires dans un contexte de crises économiques et sociales qui s'aggrave. La monarchie d'Ancien Régime a du mal à se réformer et peine à répondre aux nouvelles aspirations des élites bourgeoises urbaines et d'un peuple des campagnes épuisé par des crises de subsistance à répétition. La Révolution apparaît alors comme une rupture fondamentale amenant la recherche d'un nouveau type de gouvernement. Le passage d'une monarchie parlementaire à une République puis à un Empire montre les hésitations et les difficultés à trouver une stabilité politique. Mais cette période pose aussi les bases de nouveaux principes de liberté et d'égalité permettant l'apparition de nouvelles revendications nationalistes et populaires en Europe.

Problématique

Dans quelle mesure la Révolution française et l'Empire ont-ils posé les bases d'un nouveau modèle politique reposant sur la nation ?

I. La remise en cause de l'Ancien Régime

A. Une société d'ordres et de privilèges

Au XVIII^e siècle, la société est toujours divisée en trois ordres, le clergé, la noblesse et le Tiers-État. Il existe de grandes inégalités entre eux mais aussi à l'intérieur de chacun d'eux. Tous les Français ont des privilèges qui leur donnent un avantage, une liberté ou une exemption fiscale.

- **Le Clergé** représente 0,5 % de la société mais il possède une forte influence. L'Église est un des grands propriétaires fonciers du royaume et le clergé peut accéder à la noblesse. Il perçoit la dîme et est exempté du paiement de la taille. Il est très hiérarchisé, on distingue le Haut clergé du Bas clergé (curés et vicaires). Le Haut clergé est constitué des évêques, des chanoines, des abbés et des abbesses. Ce clergé joue un rôle important dans l'État, il est présent à la Cour avec les confesseurs royaux mais aussi les ministres ou les conseillers.
- **La Noblesse** représente 1 % de la population mais possède un pouvoir fort dans la société et dans l'État. Elle profite de nombreux privilèges qui vont de l'exemption de certains impôts (taille personnelle, aides) à des privilèges honorifiques (le port de l'épée) ou encore des privilèges de fonction (plus grands offices royaux). Les nobles ont des charges administratives très lucratives et sont de grands propriétaires terriens. Il y a deux types de noblesse, la noblesse d'épée qui est la plus ancienne et la noblesse de robe qui est anoblie en achetant une charge. Il existe cependant des écarts de richesses entre la noblesse des campagnes et celle des villes. Mais dans l'ensemble c'est un groupe fermé qui tient à préserver ses privilèges.
- **Le Tiers-État** représente 98 % de la société. C'est un groupe multiple qui se définit en opposition aux deux autres ordres. Les campagnes connaissent une situation très variée entre le paysan, laboureur propriétaire et le manouvrier qui tente de survivre. Les villes ont la même opposition entre le petit peuple urbain de travailleurs et la bourgeoisie montante. Cependant cette dernière est aussi très hétérogène entre commerçants, artisans, notaires, clercs, journalistes, banquiers ou patrons de manufactures. Une élite bourgeoise urbaine se dessine et aspire à jouer un rôle politique.



B. Un pouvoir royal limité

La monarchie de droit divin n'a plus la même signification qu'au XVII^e siècle. Si elle a permis d'encadrer la noblesse, elle se trouve elle aussi limitée et critiquée. Les pamphlets et les caricatures sont courants et souvent violents contre le couple royal mais aussi contre la cour. L'essor des journaux, des imprimés et de l'éducation fait apparaître une opinion publique qui n'hésite plus à critiquer le pouvoir malgré la présence de la censure. De plus les philosophes des Lumières et la diffusion de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert suscitent de nouveaux débats sur la politique et le gouvernement. Le roi doit aussi respecter les lois fondamentales du royaume qui sont des usages non-écrits. Malgré les nombreux pouvoirs qu'il possède, il doit tenir compte de certaines institutions. Il ne décide pas seul et ne peut imposer sa volonté. La formule « le roi le veut » n'est plus vraiment d'actualité sous Louis XVI.

Des limites politiques

La présence d'assemblées montre que le roi n'a pas un pouvoir absolu, elles jouent souvent le rôle de contre-pouvoir :

- **Les parlements** sont des cours de justice constituées de nobles, qui enregistrent les lois. Il en existe 13 en 1789. Le parlement de Paris peut faire des « remontrances » au roi qui peut enregistrer sa loi de force, en faisant « un lit de justice ». Après avoir été limités sous Louis XIV, ils sont rétablis par Louis XVI.
- **Les assemblées provinciales** : La France est divisée entre Pays d'États qui ont des États provinciaux qui répartissent eux-mêmes l'impôt et les Pays d'élection directement gérés par la monarchie (les intendants lèvent l'impôt et représentent le roi).
- **Les États-Généraux** sont des assemblées convoquées par le roi pour des questions graves ou pour la création d'impôts. Ils sont constitués de représentants (députés) des trois ordres de la société. Ils ne sont plus convoqués depuis 1614.

Des limites géographiques

Il n'y a pas d'unité dans le royaume, chaque région a ses mesures, ses poids et son langage. Les distances sont longues à parcourir car les transports (diligences, coursiers) sont lents, onéreux et parfois dangereux. Ainsi les informations circulent mal et le roi est éloigné de ses sujets. Il doit parfois prendre plusieurs fois le même décret et ses décisions ne sont pas toujours appliquées.

Ces différentes limites ainsi que la persistance des privilèges donnent la vision d'une monarchie absolue imparfaite et limitée. À la fin des années 1780, la royauté se retrouve face à une société divisée et à des contestations de plus en plus fortes dans une situation de crise grave.

C. Des contestations exacerbées par des crises

Depuis le milieu du XVIII^e siècle ont lieu des mouvements populaires de protestations dans les villes et les campagnes. Ils visent en majorité l'État et ses représentants. Ces contestations portent sur plusieurs points dont le principal est l'impôt. La taille et la gabelle sont désormais perçues comme injustes et beaucoup réclament leur suppression. Mais les mouvements d'opposition apparaissent également face aux crises de subsistance. Le « roi boulanger » doit le pain à ses sujets, or cet accès n'est pas assuré régulièrement. Aussi, certains réclament l'instauration d'un prix maximum. Le dernier motif de mécontentements vient des modifications entreprises dans les seigneuries avec l'enclosure et le partage des terres communales qui éliminent le droit de pâture et de glanage essentiel pour les plus pauvres.

En 1788, la situation devient de plus en plus difficile. À la crise de subsistance due aux mauvaises récoltes et à la cherté du pain, viennent s'ajouter les conséquences de la signature du traité de libre-échange avec la Grande-Bretagne qui fait baisser le prix du textile français (deuxième revenu pour les paysans). La colère gronde et les rébellions se multiplient. Dans ce contexte d'inquiétudes et de revendications, la monarchie se trouve dans une situation de crise financière. En effet, le budget de l'État est déficitaire, le soutien à la guerre en Amérique a coûté cher et les impôts ne rentrent pas suffisamment pour couvrir les dépenses. Si les recettes s'élèvent à un peu plus de 470 millions de livres, les dépenses atteignent plus de 630 millions de livres. Le poste de dépenses le plus élevé est celui des intérêts de la dette suivi de près par les dépenses liées à la guerre et à la diplomatie. Les caisses sont vides et les tentatives de réformes des différents ministres de Louis XVI se soldent par des échecs.



II. La rupture révolutionnaire, 1789-1791

A. Des réformes impossibles

En 1787, le contrôleur général des finances Loménie de Brienne, propose une réforme fiscale en créant un nouvel impôt sur la propriété foncière, immédiatement rejeté par le Parlement de Paris. Les parlementaires réclament alors la réunion des États Généraux. Face à leurs « remontrances », Louis XVI fait alors un « lit de justice » le 6 août 1787. Pour arrêter la fronde parlementaire, le roi exile le Parlement à Troyes. Mais face à la colère des parisiens le roi cède et rappelle les parlementaires. Un bras de fer entre les différents parlements des provinces et le roi s'engage et des émeutes éclatent. Les parlementaires se présentent comme les défenseurs des libertés et de l'intérêt du peuple et sont ainsi soutenus par la population. Les émeutes à Grenoble en juin 1788, aboutissent à « la journée des tuiles ». Le peuple mécontent refuse l'exil des parlementaires, des émeutiers lancent des tuiles arrachées des toits sur les troupes royales. Pour calmer la situation, le 5 juillet 1788, Louis XVI demande à ce que soient rédigés des cahiers de doléances dans chaque province et le 8 août, il annonce la convocation des États Généraux pour le 5 mai 1789 à Versailles. La crise financière n'étant toujours pas réglée, devant l'impopularité de Loménie de Brienne, le roi rappelle Necker.

Ainsi, la préparation des États Généraux se fait dans un climat de tensions et de crises. Chaque province prépare la rédaction de cahiers de doléances et l'élection de députés. Pour beaucoup, ces doléances sont une façon de montrer au roi la situation difficile dans laquelle se trouve le royaume et une opportunité de faire entendre ses revendications.

B. Une révolte avant tout politique

Le 5 mai 1789, le roi ouvre la séance des États Généraux à Versailles dans la salle des Menus Plaisirs où les députés sont répartis par ordre. Des réformes sont attendues, le vote par tête et non plus par ordre a été accepté mais la demande des délibérations communes n'est pas réglée. Très vite le discours du roi s'avère décevant. Il réaffirme les principes de la monarchie absolue de droit divin et demande aux députés de se séparer pour délibérer. Les députés du Tiers-État refusent de quitter la salle et sont rejoints par ceux du bas clergé et une partie de la noblesse réformatrice. Commence alors un affrontement avec le roi au cours duquel le Tiers-État bloque la tenue des États Généraux pendant plus d'un mois.

Il se proclame le 17 juin Assemblée Nationale. C'est le premier acte révolutionnaire. Il est suivi par le serment du Jeu de Paume, le 20 juin par lequel les députés promettent de donner une constitution à la France. Le 9 juillet, l'Assemblée se proclame Assemblée Nationale Constituante, ce qui met un terme à la monarchie absolue. La Nation devient détentrice de la souveraineté au lieu du roi qui de fait, perd son caractère absolu et divin. La future constitution doit limiter et encadrer les pouvoirs du roi. C'est d'abord une révolte politique qui est rapidement suivie par une révolte populaire.

C. De la révolte populaire à la Nation souveraine

La situation reste toujours difficile pour le peuple et le pain manque dans la capitale. Les Parisiens inquiets de la présence de troupes étrangères dans la ville, créent une garde nationale, milice armée censée protéger le peuple. Avec le renvoi du ministre des finances populaire, Necker, la situation dérape. Le 14 juillet, l'émeute éclate et la recherche de poudres et d'armes conduit les insurgés à prendre la forteresse de la Bastille. Celle-ci symbolise l'oppression d'un pouvoir absolu qui désormais vacille. Louis XVI est contraint de céder une nouvelle fois en rappelant son ministre des finances.

Une Garde nationale commandée par la Fayette est créée et Paris se transforme en municipalité. Louis XVI accepte, sous la contrainte, de recevoir des mains du maire de Paris, Bailly, la cocarde tricolore (bleu et rouge pour Paris, blanc pour la monarchie).

Dès lors les événements semblent échapper aux députés avec la diffusion dans les campagnes de la « Grande Peur ». Démarrée dès le printemps 1789, elle touche l'ensemble du royaume en août. Des rumeurs d'attaques de brigands, de milices organisées par les nobles, poussent les paysans à se retourner contre eux. Ils assiègent les châteaux pour en détruire les archives notifiant les anciens droits féodaux.

De plus, en octobre, une troupe armée, menée par des femmes en colère, part à Versailles et ramène Louis XVI et sa famille à Paris. L'humiliation du roi est grande et cette escalade de la violence montre toutes les difficultés qu'ont les députés à contenir le peuple.

Pour calmer les campagnes, l'Assemblée propose d'éliminer ce qui reste de la féodalité. Le décret du 4 août met un terme aux privilèges. C'est la fin de l'Ancien Régime et de la société d'ordres. Tous les Français sont admissibles aux emplois sans distinction et la justice devient gratuite pour tous.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est adoptée le 26 août. Elle consacre 17 articles qui reposent sur la reconnaissance des droits naturels de l'Homme. La liberté, l'égalité et la propriété, deviennent des droits imprescriptibles.